

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

### OBJET : Keriell – Déclassement d'un délaissé de voirie

---

Rapporteur : Patrick GARGAM

Le propriétaire des parcelles BV 373 et 356 sollicite un échange de terrain. Il céderait la parcelle cadastrée BV 45 d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>. En contrepartie, il souhaiterait acquérir une partie du domaine public jouxtant sa parcelle pour une surface approximative de 25 m<sup>2</sup>.

S'agissant du domaine public, le conseil municipal a autorisé le lancement de l'enquête de déclassement.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 au 22 février 2008 inclus. Aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement.

Le délaissé de voirie d'une contenance d'environ 25 m<sup>2</sup> serait échangé sans soulte en contrepartie de la parcelle BV 45, d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>. Les frais notariés et de géomètre sont à la charge des deux parties.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le déclassement du délaissé de voirie et sur les conditions d'échange.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le déclassement du délaissé de voirie du domaine public au domaine privé de la commune ;
- AUTORISE l'échange du délaissé de voirie en contrepartie de la parcelle BV 45, les frais de géomètre et de notaire étant partagés par les échangistes ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le maire,  
l'adjoint délégué

Patrick GARGAM